

Fiche de Données de Sécurité selon le règlement (CE) n° 453/2010

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1) Identificateur de produit :

Nom commercial : **SUPREME 20 SG**
 Nom chimique : Acétamipride

1.2) Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations : Produit phytosanitaire (granulé soluble dans l'eau – SG)
 Insecticide à usage professionnel

1.3) Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur : Nisso Chemical Europe GmbH
 Berliner Allee 42
 40212 Düsseldorf, Allemagne
 Tél : +49(0) 211 130 66 86 0 Fax : +49(0) 211 328231
sds@nisso-chem.de

Distributeur : CERTIS Europe BV
 5, rue Galilée, 78280 Guyancourt, France
 Tél. : 01 34 91 90 00 Fax : 01 30 43 76 55
certis@certiseurope.fr

1.4) Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

| En cas d'incident ou d'accident, appelez le 01 72 11 00 03 (*Certis Carechem, numéro d'urgence 24h/24h*).

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1) Classification du mélange

Pour la signification des classes de danger et le texte complet des phrases H mentionnées ci-dessous, se référer à la rubrique 16.

Classification selon le Règlement CE N° 1272/2008 (CLP)

Acute Tox. 4 (oral) ; H302
 Aquatic Acute 1 : H400
 Aquatic Chronic 1 ; H410

Principaux effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine et l'environnement

Nocif en cas d'ingestion.
 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2) Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement CE N° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger :



SGH 07 SGH09

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger	:	H302 H410	Nocif en cas d'ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	P264 P270 P280 P301+P330 +P312 P391 P501	Se laver soigneusement les mains et le visage après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Porter des gants de protection. EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux.
Mentions supplémentaires	:	EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Étiquetage supplémentaire :

- Porter des gants et des vêtements de protection imperméables appropriés pendant toutes les phases de mélange/chargement et de traitement pour les usages en maraîchage sous serre et tunnel haut lors des applications avec un pulvérisateur à dos.
- Délai de réentrée dans la culture: 6 heures en plein champ et 8 heures sous abri.
- SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).
- SPe2 : Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer la préparation sur les usages ornementaux sur sols calcaires, plus de 2 fois par an à la dose de 0,25 kg/ha, plus de 2 fois tous les 2 ans à la dose de 0,50 kg/ha ou plus d'une fois par an à la dose de 0,50 kg/ha.
- Spe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres pour les usages sur cultures légumières, grandes cultures, cultures florales et rosiers / arbres et arbustes d'ornement (2*0,25 kg/ha) et 20 mètres pour les usages sur rosiers / arbres et arbustes d'ornement (2*0,50 kg/ha) et vergers par rapport aux points d'eau.
- Spe3 : Pour protéger les arthropodes non cibles et les insectes, respecter une zone non traitée de 5 mètres pour les cultures légumières, grandes cultures, cultures florales et cultures porte-graines, 20 mètres pour les arbres et arbustes d'ornement et rosiers et 50 mètres pour les vergers par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- SPe8 : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison ou la période de production d'exsudats (sauf en cas de dérogation). Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes. Enlever les adventices avant leur floraison. **[SE REPORTER AUX MENTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DANS LA RUBRIQUE USAGES].**

2.3) Autres dangers

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistant – bioaccumulable – toxique) et vPvB (très persistant – très bioaccumulable), conformément à l'annexe XIII de REACH (Règlement (CE) 1907/2006).

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1) Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2) Mélanges

Substance	Concentration	n° CAS n°CE n°Index	Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)
Acétamipride	20% (200 g/kg)	135410-20-7 - -	Acute Tox. 4 (oral) ; H302 Aquatic Chronic 3; H412
Dodécylbenzènesulfonate de sodium	4%	25155-30-0 246-680-4 -	Acute Tox. 4 (oral) ; H302 Skin Irrit. 2 ; H315 Eye Dam. 1 ; H318

Pour le texte complet des phrases H et classes de danger mentionnées dans ce chapitre, voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1) Description des premiers secours

Contact avec les yeux

- Rincer immédiatement les yeux à grande eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles, et continuer de rincer.
- Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation.

Contact avec la peau

- Enlever les vêtements et chaussures contaminés.
- Se laver soigneusement à l'eau et avec du savon.
- Obtenir des soins médicaux en cas d'irritation.
- Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Inhalation

- Sortir la victime au grand air, et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
- En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de difficultés respiratoires, apporter de l'oxygène.
- Consulter un médecin.

Ingestion

- Rincer la bouche avec de l'eau.
- Ne pas faire vomir
- Obtenir des soins médicaux.

4.2) Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3) Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu.

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1) Moyens d'extinction

Il est recommandé d'utiliser :

- mousse résistant à l'alcool
- dioxyde de carbone (CO₂)
- poudre chimique (poudre sèche)
- eau pulvérisée

Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2) Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, production de dioxyde de carbone (CO₂), de monoxyde de carbone (CO), des oxydes d'azote (NOx) et de chlorure d'hydrogène (HCl).

5.3) Conseil aux pompiers

Equipements de protection :

- vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.
- appareil respiratoire autonome.

Autres informations :

- éloigner les contenants exposés à l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Si ce n'est pas possible, les rafraichir avec de l'eau pulvérisée.
- collecter l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations et l'environnement.
- les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1) Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).
- Garder éloigné de toute source d'ignition.
- Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Eviter de respirer la poussière. Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.
- Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2) Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas déverser dans les égouts, les cours d'eau, les lacs et le sol.
- Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.
- Prévenir les autorités en cas de contamination de l'environnement.

6.3) Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Balayer et recueillir le produit dans un récipient approprié pour destruction, tout en évitant la formation de poussières.
- Nettoyer la zone avec du savon et de l'eau.

6.4) Référence à d'autres sections

- Voir les mesures de protection sous les rubriques 7 – 8 - 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1) Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle adéquat (rubrique 8)

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conserver hors de la portée des enfants.

Éviter la formation de poussières. Ne pas respirer les poussières.

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.

Bien se laver les mains et le visage après la manipulation du produit.

7.2) Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

Eviter le contact direct avec de l'eau, des acides ou bases.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3) Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Insecticide à usage agricole. Se référer à l'étiquette.

RUBRIQUE 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1) Paramètres de contrôle

Acétamipride : TLV/ACGIH : Non listé.

8.2) Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriée au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène :

- Eviter le contact avec les yeux et la peau.
- Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit.
- Lors de l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.
- Eviter d'inspirer les poussières.
- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protection respiratoire :

Masque avec filtre à particules en cas de formation de poussières.

Pour la protection de l'opérateur :

Le port d'une protection respiratoire de type A2P3, certifiée EN 14387, est recommandé lors d'une application avec un tracteur sans cabine ou lors d'une application manuelle (pulvérisateur à dos, lance).

Protection des mains :

Gants en caoutchouc, imperméables et résistants aux produits chimiques.

Pour la protection de l'opérateur :

Le port de gants en nitrile réutilisables, certifiés conformes selon la norme EN 374-3, est recommandé pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur. Pendant l'application, il est recommandé le port de gants en nitrile à usage unique, certifiés conformes selon la norme EN 374-2.

- Dans le cas d'une application avec un tracteur équipé d'une cabine, le port de gants est uniquement recommandé dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés et stockés qu'à l'extérieur de la cabine.

Pour la protection du travailleur :

Le port de gants en nitrile (EN 374-3) est recommandé lors de la réentrée sur les parcelles traitées.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité avec des protections latérales (NF EN 166).
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure.

Protection de la peau et du corps :

Vêtements de protection à manches longues, résistants aux produits chimiques et des bottes.

Pour la protection de l'opérateur :

Le port d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant est recommandé pendant le mélange/chargement, l'application et le nettoyage du pulvérisateur.

- Dans le cas d'une application avec un tracteur sans cabine et pour des cultures hautes, l'utilisation d'une combinaison de protection de catégorie III type 4, certifiée conforme, avec une capuche est recommandée en remplacement du vêtement de travail en coton/polyester.
- Dans le cas d'une application avec un pulvérisateur à dos ou d'une lance sous serre, l'utilisation d'une combinaison de protection de catégorie III type 3, certifiée conforme, avec une capuche est recommandée en remplacement du vêtement de travail en coton/polyester.

En complément du vêtement de travail, le port d'un vêtement de protection contre les produits chimiques liquides (tablier ou blouse) certifié catégorie III type PB 3 est recommandé lors du mélange/chargement et nettoyage du pulvérisateur.

Le port de bottes de protection certifiées conformes selon la norme EN 13 832-3 est recommandé lors d'une application manuelle sous serre.

Pour la protection du travailleur :

Le port d'un vêtement de travail (ou ensemble veste/pantalon) en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant est recommandé lors de la réentrée sur les parcelles traitées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1) Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Solide - Granulé
Couleur	: Bleu cyan
Odeur	: Faible
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: 8,4 – 8,6 (solution 1%)
Point de fusion	: Non applicable
Point / Intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Le produit ne s'enflamme pas spontanément en conditions normales.
Limité inférieure d'explosivité	: Non disponible
Limité supérieure d'explosivité	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur	: Non applicable
Densité relative	: 0,673 g/mL – 0,739 g/mL
Solubilité dans l'eau	: Soluble
Solubilité dans les solvants organiques	: Non disponible
Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Log Po/w = 0,79 (acétamipride)
Température d'auto-inflammabilité	: N'est pas auto-inflammable (> 402°C)
Température de décomposition	: Non disponible
Viscosité	: Non applicable
Propriétés explosives	: Ne présente pas de propriétés explosives.
Propriétés comburantes	: Ne présente pas de propriétés oxydantes.

9.2) Autres informations

Tension de surface	: 32 mN/m à 20°C
Distribution de la taille des particules	: Diamètre des granules : 250 – 850 µm

RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1) Réactivité

Les données de tests spécifiques concernant les risques de réactivité ne sont pas disponibles. Cependant, le produit est stable dans les conditions normales recommandées pour le stockage et la manipulation.

10.2) Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales recommandées pour le stockage et la manipulation.

10.3) Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4) Conditions à éviter

Humidité, fortes températures et lumière du soleil directe.

10.5) Matières incompatibles

Eau, oxydants, acides forts et bases fortes.

10.6) Produits de décomposition dangereux

Des oxydes de carbone et d'azote, du chlorure d'hydrogène et des composés organiques.

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale : $DL_{50} = 1065$ mg/kg – Rat (mâle et femelle)

Toxicité aiguë par voie cutanée : $DL_{50} > 2000$ mg/kg – Rat mâle

Toxicité aiguë par inhalation : $CL_{50} > 3,5$ mg/L - durée d'exposition de 4 heures - Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Non irritant - Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Non irritant - Lapin

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Voie cutanée : Non sensibilisant - Cochon d'Inde

Voie respiratoire : Non disponible

Mutagénicité (Acétamipride)

Test de Ames : Négatif

Test d'aberration chromosomique : Positif

Test du micronoyau (souris) : Négatif

Etude UDS : Négative

Cancérogénicité (Acétamipride)

Négatif chez le rat et la souris.

Toxicité pour la reproduction / fertilité (Acétamipride)

Négatif chez le rat.

Danger d'aspiration

Non disponible.

Teratogénicité (Acétamipride)

Négatif chez le rat et le lapin.

Toxique systémique pour un organe cible

Exposition unique : Non disponible

Exposition répétée : Non disponible

Toxicité chronique (Acétamipride)

NOAEL Rat – Durée d'exposition 2 ans : 7,1 mg/kg/jour (male) – 8,8 mg/kg/jour (femelle)

NOAEL Souris – Durée d'exposition 1,5 an : 20,3 mg/kg/jour (male) – 25,2 mg/kg/jour (femelle)

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES
12.1) Ecotoxicité

Espèces testées	Résultats	Durée d'exposition	Matériel étudié
Toxicité aigue			
Carpe	CL ₅₀ > 100 mg/L	96 heures	Produit formulé
Daphnie	CE ₅₀ > 159 mg/L	48 heures	Produit formulé
Algue	CE ₅₀ > 97,8 mg/L	72 heures	Produit formulé
Chironome	CL ₅₀ = 0,0981 mg/L	48 heures	Produit formulé

12.2) Persistance et dégradabilité (Acétamipride)

L'acétamipride n'est pas facilement biodégradable.

12.3) Potentiel de bioaccumulation (Acétamipride)

L'acétamipride n'est pas bioaccumulable (log Po/w faible).

12.4) Mobilité dans le sol

Non disponible.

12.5) Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT (persistant – bioaccumulable – toxique) :

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistant – bioaccumulable – toxique), conformément à l'annexe XIII de REACH (Règlement (CE) 1907/2006).

Évaluation vPvB (très persistant – très bioaccumulable) :

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères vPvB (très persistant – très bioaccumulable), conformément à l'annexe XIII de REACH (Règlement (CE) 1907/2006).

12.6) Autres effets néfastes

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application du produit.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1) Méthodes de traitement des déchets

Produit

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Bien le vider et l'éliminer via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par Route / Chemin de fer (ADR/RID) :

Nom d'expédition des Nations Unies	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Acétamipride)
Numéro ONU	:	UN 3077
Classe de danger pour le transport	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Dangereux pour l'environnement	:	Oui (Acétamipride)

Transport Maritime (IMDG) :

UN proper shipping name	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Acetamiprid)
UN number	:	UN 3077
Transport hazard class	:	9
Packing group	:	III
Marine pollutant	:	Yes (Acetamiprid)

Transport Transport Aérien (IATA) :

UN proper shipping name	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Acetamiprid)
UN number	:	UN 3077
Transport hazard class	:	9
Packing group	:	III
Environmental hazards	:	Yes (Acetamiprid)

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Le mélange est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) 1272/2008.

Dispositions particulières :

Nomenclature des Installations Classées (ICPE, France) : N° 4510 (Directive Seveso 3).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) No 1107/2009.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS
Texte complet des phrases H citées dans les rubriques 2 et 3.

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H318	:	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des classes et catégories de danger citées dans les rubriques 2 et 3.

Acute Tox. 4 (oral)	:	Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4.
Skin Irrit. 2	:	Irritation cutanée - Catégorie 2.
Eye Dam. 1	:	Lésions oculaires graves – Catégorie 1.
Aquatic Acute 1	:	Danger pour le milieu aquatique, danger aigu - Catégorie 1.
Aquatic Chronic 1	:	Danger pour le milieu aquatique, danger chronique - Catégorie 1.
Aquatic Chronic 3	:	Danger pour le milieu aquatique, danger chronique - Catégorie 3.

Étiquetage selon la Directive 1999/45/CE (DPD)

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. Lire attentivement l'étiquette.

Pictogrammes de danger :



Nocif



Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) – R	:	R22	Nocif en cas d'ingestion.
	:	R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) – S	:	S2	Conserver hors de la portée des enfants.
	:	S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
	:	S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
	:	S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
	:	S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations

ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

| Une ligne verticale dans la marge gauche indique une modification de la précédente version.

Date de création : 11/08/2011

| Date de révision : 22/06/2015 (version n°5)

Données source :

| Fiche de données de sécurité Acetamiprid 20SG de Nisso Chemical Europe GmbH, version 9,
révision : 16/01/2015.

| Dossier dRR Acetamiprid 20 SG, Mars 2015